

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 24748

présenté par
Mme Thill et Mme Ménard

ARTICLE 56

À l'alinéa 34, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

Cet amendement vise à mettre en cohérence l'article 56 du projet de loi avec les amendements prévoyant un objectif d'équilibre à 10 ans.